

Image not found or type unknown



Dénoncer mission conseiller en patrimoine

Par **TPoya**, le **27/12/2020** à **19:07**

Bonjour

J'ai actuellement un conseiller en gestion de patrimoine indépendant avec lequel j'ai un contrat annuel en tacite reconduction signé en 2018. Dois-je attendre la date anniversaire en 2021 pour le dénoncer ou puis-je le faire à tout moment moyennant le préavis de 1 mois prévu au contrat ?